



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats annuels 2023

- Nouvelles avancées en France des programmes scientifiques en vue de l'entrée en essais cliniques d'un vaccin de nouvelle génération dans le domaine des allergies ;
- Soutien confirmé à Pharnext dans l'attente des derniers résultats des essais cliniques de Phase III ;
- Stabilité du résultat d'exploitation malgré l'accélération des programmes scientifiques ;
- Résultat net impacté par des opérations comptables sans effet sur la trésorerie ;
- Trésorerie brute et lignes de financement couvrant les besoins estimés sur les 12 prochains mois.

Suresnes, le 30 avril 2024 – 23h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, présente ses résultats annuels 2023. Le rapport financier annuel est mis à la disposition du public ce jour et peut être consulté sur le site Internet de la société.

Hugo Brugière, PDG de Néovacs, déclare : « *Nous bouclons un exercice 2023 dense au cours duquel nous avons mené de front notre activité scientifique, avec de belles perspectives pour 2024, et notre soutien à Pharnext pour permettre à la Société d'aller chercher son potentiel de création de valeur. Les prochains mois seront déterminants sur ces deux thématiques et orienteront notre stratégie pour le futur.* »

Nouvelles avancées en France des programmes scientifiques en vue de l'entrée en essais cliniques d'un vaccin de nouvelle génération dans le domaine des allergies

Au cours de l'exercice 2023, NEOVACS a réalisé plusieurs avancées majeures dans le cadre de ses développements précliniques dans le domaine des allergies, illustrées notamment par :

- La publication par NEOVACS, en collaboration avec ses partenaires académiques (Inserm et Institut Pasteur), dans la revue *Allergy* des travaux démontrant chez des souris humanisées l'efficacité de leur candidat vaccin Kinoïde humain développé dans l'asthme allergique ;
- Le développement, par le département CMC (*Chemistry, Manufacturing, and Controls*) de NEOVACS, des procédés de fabrication du vaccin Kinoïde conjugué et la sécurisation des sources d'approvisionnement en matière première ;
- Les résultats des travaux précliniques sur le candidat vaccin Kinoïde IgE démontrant qu'il induit une forte réponse polyclonale contre les IgE sécrétées lors de réactions allergiques sévères (anaphylaxie) chez des souris humanisées ;
- La validation de la preuve de concept du vaccin IL4/IL13 par l'approche en version ARNm, capable de générer une forte production d'anticorps neutralisants contre ces deux cytokines circulantes dans le modèle d'asthme allergique chez des souris humanisées.

Ces résultats ont été jugés satisfaisants pour comparer les deux candidats vaccins IL4/IL13 en version protéique (Kinoïde) et en version ARNm dans le cadre d'une étude chez le primate qui a démarré en décembre 2023.

Cette étude a consisté en 3 injections sur une durée de 3 mois jusqu'en avril 2024. Les résultats de réponse immunitaire et de tolérance sont attendus au second trimestre 2024, sachant qu'aucun effet indésirable n'est observé à ce jour.

Ce jalon majeur pour NEOVACS permettra de sélectionner le type de vaccin qui pourrait entrer en développement clinique dans l'allergie, avec un éventuel essai de Phase I/IIa chez l'homme.

Avis favorable en Chine au lancement d'un essai clinique dans le domaine du lupus

L'année 2023 a également été marquée par le franchissement d'une nouvelle étape décisive dans la recherche d'un traitement sur le lupus.

Le groupe Biosense Global LLC, partenaire chinois de NEOVACS, a reçu un retour favorable de la NMPA (National Medical Products Administration), l'autorité sanitaire chinoise, pour soumettre une demande d'autorisation d'essai clinique (IND) en vue de lancer un nouvel essai de Phase IIb.

Biosense Global est donc entré dans une nouvelle phase avec la préparation de l'IND et a engagé une recherche de partenaires afin de soutenir financièrement les prochaines étapes de son développement. Dans ce cadre, NEOVACS s'est montré ouvert pour discuter de la mise en place d'un accord de licence plus large que la Chine au profit de Biosense Global. Des discussions ont été initiées dans ce cadre.

Soutien confirmé à Pharnext dans l'attente des derniers résultats des essais cliniques de Phase III

En parallèle, NEOVACS a poursuivi en 2023 son activité d'accompagnement de sociétés BioTech et MedTech, correspondant à un actif financier net estimé à 48,2 M€ à fin 2023, principalement auprès de la société Pharnext qui représente aujourd'hui près de 52% de ce patrimoine.

Au cours de l'exercice 2023, NEOVACS a investi un total de 5,8 M€ dans Pharnext, notamment pour permettre à la Société de finaliser son essai clinique de Phase III dont les premiers résultats ont été publiés le 11 décembre dernier, portant l'exposition totale à 24,9 M€ à fin 2023 (25,2 M€ à ce jour).

NEOVACS est aujourd'hui dans l'attente des résultats à venir (avant l'été 2024) de l'essai de Phase III mené actuellement en Chine par la société TASLY dans le cadre de l'accord de licence sur les droits de PXT3003 octroyé par Pharnext en 2017 :

- Si les résultats de l'étude conduite en Chine sont négatifs, PHARNEXT et NEOVACS analyseront ces résultats et en tireront les conclusions nécessaires ;
- Si les résultats de l'étude conduite en Chine sont positifs, confirmant le bénéfice du PXT3003 de façon statistiquement significative, PHARNEXT poursuivra son dialogue avec la FDA et l'EMA pour convenir d'un processus d'enregistrement de PXT3003 dans la CMT1A, avec un potentiel de création de valeur significatif pour NEOVACS au travers des marques d'intérêt d'ores et déjà reçues par Pharnext pour la signature d'accords d'exclusivité sur les droits de PXT3003.

Stabilité du résultat d'exploitation et baisse du résultat net

Grâce à une gestion stricte de ses dépenses, Néovacs a stabilisé son résultat d'exploitation à -6,9 M€ en 2023 contre -6,4 M€ en 2022, alors que les dépenses au titre des activités de recherche et de développement sont passées de 2,5 M€ en 2022 à 5,2 M€ en 2023. Cette maîtrise a été rendue possible par une baisse des frais administratifs et généraux de 3,9 M€ en 2022 à 2,3 M€ en 2023.

Dans le même temps, le résultat financier annuel ressort à -2,1 M€. Les produits financiers générés par l'activité d'investissement (+4,0 M€) ont été compensés par les dépréciations enregistrées sur la valeur comptable de certains investissements (6,1 M€ principalement liées à la dépréciation des participations dans BDK9 et SIGNIA THERAPEUTICS). A noter que, dans le cadre de la clôture 2023, le management de la Société n'a pas identifié d'indice de perte de valeur suffisamment significatif venant justifier d'autres dépréciations dans les comptes.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, sans impact sur la trésorerie, de -0,5 M€ (pénalités de conversion d'obligations sous le nominal), et d'un crédit d'impôt de 0,9 M€, le résultat net 2023 ressort à -8,7 M€ contre -3,5 M€ en 2022.

Trésorerie brute et lignes de financement couvrant les besoins estimés sur les 12 prochains mois

Grâce au succès de son émission obligataire de juin 2023 ouverte à tous (1,8 M€) et au recours mesuré à la ligne de financement en fonds propres (4,5 M€ vs 9 M€ en 2022) durant l'exercice 2023, Néovacs a couvert ses besoins de trésorerie tout en conservant une structure financière saine.

Ainsi, à fin 2023, Néovacs disposait de 48,8 M€ de fonds propres totaux (dont 1,3 M€ au titre des ORA en cours d'*equitization*), d'un endettement financier brut de 0,7 M€, intégralement composé d'obligations à convertir en actions, et d'une trésorerie brute de 0,9 M€. Ce montant n'intègre pas la créance de CIR (1,7 M€).

La société considère, compte tenu de ses actifs monétisables et des capacités de financement résiduelles sur la ligne de financement en fonds propre (24,5 M€), pouvoir couvrir ses besoins courants à 12 mois.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologie kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de cytokines (immunothérapie active) telles que les IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.